

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 152.23 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

- En exercice : 89
- Présents : 61
- Votants : 79 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (69 pour, 3 contre et 7 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Régis RIOTON à qui elle a donné procuration en l'absence de de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Emilie VAUTRIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Luc DELAUP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Florent MARTIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Jean-Louis CLEMENT à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard COUDOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par M. Gilles MOSTACHETTI à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GIRARD
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Serres : M. Michel WOSINSKI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

## **ORDRE DU JOUR : Etudes de faisabilité et de structure pour des toitures et ombrières photovoltaïques sur la CCSB et 11 communes membres**

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) ainsi que 11 communes de son territoire (Bellaffaire, Châteaufort, Entrepierres, Laragne-Montéglin, L'Epine, Le Poët, Moydans, Orpierre, Trescléoux, Turriers et Val Buëch-Méouge) souhaitent réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de générateurs photovoltaïques raccordés à leurs réseaux, dans le but de valoriser l'ensoleillement de leurs bâtiments et de leurs parkings.

Afin de mutualiser les moyens pour la réalisation de cette étude, la CCSB et les 11 communes ont répondu conjointement à 2 appels à projet régionaux : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Foncier dérisqué » pour les études de faisabilité et l'AMI « Solaire ready » pour les études de structure.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Région Sud PACA « AMI – foncier dérisqué » (32%)	61 500 €
Région Sud PACA « AMI – solaire ready » (27%)	51 000 €
Communes (30 %)	56 250 €
CCSB (11%)	21 091 €
Total des dépenses HT :	189 841 €

Pour la mise en œuvre du projet, il est proposé de constituer un groupement de commande dont la CCSB sera coordinatrice. Elle recevra les subventions et les redistribuera aux communes à hauteur du taux de subvention acquis. Chaque membre du groupement s'acquittera de ses factures et fournira les justificatifs de dépenses à la CCSB. Ces éléments seront formalisés par une convention de partenariat.

En outre, afin de lancer et mettre en œuvre le marché correspondant, une convention constitutive de groupement de commande sera réalisée.

La CCSB en tant de coordinatrice s'engage notamment à lancer la consultation du marché qui consistera à réaliser :

- des études de faisabilité avec constitution des grappes visant à consolider le potentiel de rentabilités économiques des installations photovoltaïques sur la base de l'évaluation d'opportunité réalisée par Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT 05), ainsi qu'à hiérarchiser les projets,
- des études structures.

La CCSB analysera les offres et signera le marché avec le ou les prestataires retenus.

Le montant de ce marché étant estimé à 189 841 € HT (soit 227 809,20 € TTC), la consultation sera passé selon une procédure adaptée.

Pour le suivi du projet, il est également proposé de mettre en place un comité de pilotage composé d'un élu de chaque collectivité concernée. Jean-Yves SIGAUD est candidat pour représenter la CCSB à ce comité de pilotage.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes de la convention de partenariat et de reversement des subventions avec les 11 communes (Bellaffaire, Châteaufort, Entrepierres, Laragne-Montéglin, L'Epine, Le Poët, Moydans, Orpierre, Trescléoux, Turriers et Val Buëch-Méouge) et autorise le président à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son exécution ;
- accepte les termes de la convention d'attribution de subventions octroyée par la Région Sud PACA et autorise le président à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son exécution ;
- accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande avec les 11 communes dans l'objectif est de passer un marché d'études de faisabilité et de structure pour des toitures et ombrières photovoltaïques et autorise le président à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son exécution ;
- autorise le lancement de ce marché ;
- autorise le président ou son représentant à signer le marché et le notifier à la ou les entreprises proposées par le comité de pilotage ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;
- désigne Jean-Yves SIGAUD comme représentant de la CCSB au membre du comité de pilotage de l'action.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 08 DEC. 2023